

**DELEGATION DE Monsieur Jean-Charles PALAU
PRESENTEE PAR Madame Constance MOLLAT**

D-2012/483

Ouvertures et suppressions de postes. Mise à jour du tableau des effectifs. Décision. Autorisation.

Madame Constance MOLLAT, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La nouvelle loi n°2012-347 du 12 mars 2012 modifiant les cas de recours aux agents non titulaires dans la FPT, permet d'améliorer la situation des « auxiliaires en attente de concours » et de favoriser leur déprécarisation.

Ces agents, au nombre de 37 à ce jour, ont été recrutés sous l'ancien article 3 alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984 pour les motifs suivants :

- Des pénuries d'emploi : métiers liés à la petite enfance (EJE, Auxiliaire de puériculture) métiers techniques (bâtiments, déplacements urbains), l'informatique, le développement économique
- Des spécificités : enseignants au CNR sur des matières spécifiques (danse de salon...)
- Des concours non organisés au niveau national depuis plusieurs années (otaps) ce qui rend de plus en plus difficile le recrutement d'agents titulaires.

Proposition de stagiairisation des opérateurs des activités physiques et sportives auxiliaires en attente de concours, sur le grade d'adjoint technique :

Le service des activités sportives aquatiques et nautiques compte à ce jour 27 otaps dont 10 agents titulaires et 17 « auxiliaires en attente de concours ».

Afin de régulariser la situation de ces 17 agents, il est proposé de les stagiairiser directement sur le grade d'adjoint technique, ce dans la mesure où le métier d'agent d'exploitation des équipements sportifs et aquatiques le permet et sous conditions de diplôme permettant d'assurer la sécurité autour d'un bassin (Beesan, Bejeps aquatique).

Cette situation sera transitoire, les agents concernés pourront se présenter aux prochains concours d'otaps et seront détachés en stage en cas de réussite afin de poursuivre une évolution de carrière dans la filière sportive.

Proposition de transformation de postes pour les autres catégories d'auxiliaires en attente de concours :

Pour les autres catégories d'auxiliaires en attente de concours, au nombre de 20, en conformité avec ces nouvelles dispositions, nous proposons la transformation des postes concernés en contrats d'agent non titulaires ce qui permettra de valoriser l'ancienneté des agents concernés, au même titre que les autres agents non titulaires de la Ville.

Sont concernés :

- 7 postes d'auxiliaires de puéricultures
- 7 postes d'éducateurs de jeunes enfants
- 1 poste de chargé d'animation culturelle
- 1 poste de juriste
- 1 poste de conseiller de secteur
- 1 poste de régisseur
- 1 poste de chargé de dossier juridique
- 1 poste de conseiller sécurité

D'autre part, il est nécessaire de prévoir également l'ouverture de 3 postes ainsi que décrit dans le document joint en annexe, dont :

- un poste d'adjoint technique en application des dispositions de la loi 2012-347 du 12 mars 2012, permettant la déprécarisation des emplois non-titulaires.
- un poste de professeur au lycée horticole suite à l'ouverture de la classe de BTS.
- un poste de responsable du projet de traitement intellectuel des fonds des archives municipales.

Enfin, la suppression d'un poste de professeur de violon est sollicitée suite à la baisse d'effectif dans cette discipline.

L'avis du Comité Technique Paritaire ayant été requis, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- ✓ adopter les conclusions et mesures qui précèdent,
- ✓ accepter les ouvertures de postes et les transformations de postes précités et autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats de recrutement si ces postes étaient pourvus par des agents non titulaires,
- ✓ autoriser Monsieur le Maire à imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget (chapitre globalisé 012).

ADOpte A L'UNANIMITE

MME MOLLAT. -

Dans le cadre de la nouvelle loi du 12 mars 2012 il est proposé d'améliorer la situation des auxiliaires en attente de concours et de favoriser leur déprécarisation.

L'ensemble de toutes les modifications proposées sont répertoriées dans le tableau en annexe.

Cette délibération a été validée à l'unanimité en CTP.

M. LE MAIRE. -

Pas d'observations ?

Votes contre ?

Pas d'abstentions ?

Merci.

Ouvertures de postes septembre 2012

Direction générale	Direction	emploi	Catégorie	Cadre d'emploi	Commentaires	Observations
DGVSC	Direction de la jeunesse, des sports et de la vie associative	Opérateurs des activités physiques et sportives	C	Adjoint technique	poste à temps complet	poste de titulaire de la fonction publique territoriale
DGVSC	Direction de la jeunesse, des sports et de la vie associative	Opérateurs des activités physiques et sportives	C	Adjoint technique	poste à temps complet	poste de titulaire de la fonction publique territoriale
DGVSC	Direction de la jeunesse, des sports et de la vie associative	Opérateurs des activités physiques et sportives	C	Adjoint technique	poste à temps complet	poste de titulaire de la fonction publique territoriale
DGVSC	Direction de la jeunesse, des sports et de la vie associative	Opérateurs des activités physiques et sportives	C	Adjoint technique	poste à temps complet	poste de titulaire de la fonction publique territoriale
DGVSC	Direction de la jeunesse, des sports et de la vie associative	Opérateurs des activités physiques et sportives	C	Adjoint technique	poste à temps complet	poste de titulaire de la fonction publique territoriale
DGVSC	Direction de la jeunesse, des sports et de la vie associative	Opérateurs des activités physiques et sportives	C	Adjoint technique	poste à temps complet	poste de titulaire de la fonction publique territoriale
DGVSC	Direction de la jeunesse, des sports et de la vie associative	Opérateurs des activités physiques et sportives	C	Adjoint technique	poste à temps complet	poste de titulaire de la fonction publique territoriale
DGVSC	Direction de la jeunesse, des sports et de la vie associative	Opérateurs des activités physiques et sportives	C	Adjoint technique	poste à temps complet	poste de titulaire de la fonction publique territoriale

Ouvertures de postes septembre 2012

Direction générale	Direction	emploi	Catégorie	Cadre d'emploi	Commentaires	Observations
DGVSC	Direction de la jeunesse, des sports et de la vie associative	Opérateurs des activités physiques et sportives	C	Adjoint technique	poste à temps complet	poste de titulaire de la fonction publique territoriale
DGVSC	Direction de la jeunesse, des sports et de la vie associative	Opérateurs des activités physiques et sportives	C	Adjoint technique	poste à temps complet	poste de titulaire de la fonction publique territoriale
DGVSC	Direction de la jeunesse, des sports et de la vie associative	Opérateurs des activités physiques et sportives	C	Adjoint technique	poste à temps complet	poste de titulaire de la fonction publique territoriale
DGVSC	Direction de la jeunesse, des sports et de la vie associative	Opérateurs des activités physiques et sportives	C	Adjoint technique	poste à temps complet	poste de titulaire de la fonction publique territoriale
DGVSC	Direction de la jeunesse, des sports et de la vie associative	Opérateurs des activités physiques et sportives	C	Adjoint technique	poste à temps complet	poste de titulaire de la fonction publique territoriale
DGVSC	Direction de la jeunesse, des sports et de la vie associative	Opérateurs des activités physiques et sportives	C	Adjoint technique	poste à temps complet	poste de titulaire de la fonction publique territoriale
DGVSC	Direction de la jeunesse, des sports et de la vie associative	Opérateurs des activités physiques et sportives	C	Adjoint technique	poste à temps complet	poste de titulaire de la fonction publique territoriale
DGVSC	Direction de la jeunesse, des sports et de la vie associative	Opérateurs des activités physiques et sportives	C	Adjoint technique	poste à temps complet	poste de titulaire de la fonction publique territoriale
DGVSC	Direction de la jeunesse, des sports et de la vie associative	Opérateurs des activités physiques et sportives	C	Adjoint technique	poste à temps complet	poste de titulaire de la fonction publique territoriale

Ouvertures de postes septembre 2012

Direction générale	Direction	emploi	Catégorie	Cadre d'emploi	Commentaires	Observations
DGVSC	Direction de la jeunesse, des sports et de la vie associative	Opérateurs des activités physiques et sportives	C	Adjoint technique	poste à temps complet	poste de titulaire de la fonction publique territoriale
DGVSC	Direction de la jeunesse, des sports et de la vie associative	Opérateurs des activités physiques et sportives	C	Adjoint technique	poste à temps complet	poste de titulaire de la fonction publique territoriale
DGVSC	Direction de l'éducation, de la petite enfance et de la famille	Auxiliaire de puériculture	C	Auxiliaire de puériculture	poste à temps complet	Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera pourvu contractuellement (article 3-2 loi n°84-53 du 26 janvier 1984)
DGVSC	Direction de l'éducation, de la petite enfance et de la famille	Auxiliaire de puériculture	C	Auxiliaire de puériculture	poste à temps complet	Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera pourvu contractuellement (article 3-2 loi n°84-53 du 26 janvier 1984)
DGVSC	Direction de l'éducation, de la petite enfance et de la famille	Auxiliaire de puériculture	C	Auxiliaire de puériculture	poste à temps complet	Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera pourvu contractuellement (article 3-2 loi n°84-53 du 26 janvier 1984)
DGVSC	Direction de l'éducation, de la petite enfance et de la famille	Auxiliaire de puériculture	C	Auxiliaire de puériculture	poste à temps complet	Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera pourvu contractuellement (article 3-2 loi n°84-53 du 26 janvier 1984)
DGVSC	Direction de l'éducation, de la petite enfance et de la famille	Auxiliaire de puériculture	C	Auxiliaire de puériculture	poste à temps complet	Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera pourvu contractuellement (article 3-2 loi n°84-53 du 26 janvier 1984)

Ouvertures de postes septembre 2012

Direction générale	Direction	emploi	Catégorie	Cadre d'emploi	Commentaires	Observations
DGVSC	Direction de l'éducation, de la petite enfance et de la famille	Auxiliaire de puériculture	C	Auxiliaire de puériculture	poste à temps complet	Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera pourvu contractuellement (article 3-2 loi n°84-53 du 26 janvier 1984)
DGVSC	Direction de l'éducation, de la petite enfance et de la famille	Auxiliaire de puériculture	C	Auxiliaire de puériculture	poste à temps complet	Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera pourvu contractuellement (article 3-2 loi n°84-53 du 26 janvier 1984)
DGVSC	Direction de l'éducation, de la petite enfance et de la famille	Educateur de jeunes enfants	B	Educateur de jeunes enfants	poste à temps complet	Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera pourvu contractuellement (article 3-2 loi n°84-53 du 26 janvier 1984)
DGVSC	Direction de l'éducation, de la petite enfance et de la famille	Educateur de jeunes enfants	B	Educateur de jeunes enfants	poste à temps complet	Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera pourvu contractuellement (article 3-2 loi n°84-53 du 26 janvier 1984)
DGVSC	Direction de l'éducation, de la petite enfance et de la famille	Educateur de jeunes enfants	B	Educateur de jeunes enfants	poste à temps complet	Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera pourvu contractuellement (article 3-2 loi n°84-53 du 26 janvier 1984)
DGVSC	Direction de l'éducation, de la petite enfance et de la famille	Educateur de jeunes enfants	B	Educateur de jeunes enfants	poste à temps complet	Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera pourvu contractuellement (article 3-2 loi n°84-53 du 26 janvier 1984)
DGVSC	Direction de l'éducation, de la petite enfance et de la famille	Educateur de jeunes enfants	B	Educateur de jeunes enfants	poste à temps complet	Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera pourvu contractuellement (article 3-2 loi n°84-53 du 26 janvier 1984)

1050

Ouvertures de postes septembre 2012

Direction générale	Direction	emploi	Catégorie	Cadre d'emploi	Commentaires	Observations
DGVSC	Direction de l'éducation, de la petite enfance et de la famille	Educateur de jeunes enfants	B	Educateur de jeunes enfants	poste à temps complet	Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera pourvu contractuellement (article 3-2 loi n°84-53 du 26 janvier 1984)
DGVSC	Direction de l'éducation, de la petite enfance et de la famille	Educateur de jeunes enfants	B	Educateur de jeunes enfants	poste à temps complet	Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera pourvu contractuellement (article 3-2 loi n°84-53 du 26 janvier 1984)
DGAC	Direction des établissements culturels	Chargé d'animation culturelle	B			Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera pourvu contractuellement (article 3-3-1 loi n°84-53 du 26 janvier 1984)
DGFG	Direction des affaires juridiques et du contentieux	Juriste	A			Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera pourvu contractuellement (article 3-3-2 loi n°84-53 du 26 janvier 1984)
DGVSC	Direction du pôle senior	Conseiller de secteur	B			Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera pourvu contractuellement (article 3-3-1 loi n°84-53 du 26 janvier 1984)
DGVSC	Direction de l'accueil et de la citoyenneté	Régisseur	B			Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera pourvu contractuellement (article 3-3-1 loi n°84-53 du 26 janvier 1984)
DGFG	Direction de la concurrence et de la commande publique	Chargé de dossier juridique	B	1051		Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera pourvu contractuellement (article 3-3-1 loi n°84-53 du 26 janvier 1984)

Ouvertures de postes septembre 2012

Direction générale	Direction	emploi	Catégorie	Cadre d'emploi	Commentaires	Observations
DGST	Direction générale des services techniques	Conseiller sécurité	B			Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera pourvu contractuellement (article 3-3-1 loi n°84-53 du 26 janvier 1984)
DGFG	Direction logistique et stratégie immobilière	Agent d'entretien	C	Adjoint technique	poste à temps complet	en application des dispositions de la loi 2012-347 du 12 mars 2012
DGST	Direction des parcs, des jardins et des rives	Cadre chargé en particulier de donner des cours	A	Ingénieur	poste à temps complet	Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera pourvu contractuellement (article 3-3 Loi n°84-53 du 26 janvier 1984)
DGAC	Archives municipales	Responsable du projet traitement intellectuel des fonds des Archives municipales	A		poste à temps complet (mise à disposition à 50% auprès de l'association)	Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera pourvu contractuellement (article 3-3-1 loi n°84-53 du 26 janvier 1984)

Suppression de poste septembre 2012

Direction générale	Direction	grade actuel	Catégorie	Emploi	Commentaires
DGAC	Conservatoire national de région	Assistant d'enseignement artistique contractuel	B	Professeur de violon	Suppression du poste suite à la baisse d'effectif dans cette discipline

D-2012/484

Attribution d'un logement de fonction. Modification de la délibération n° 97-146 du 24 mars 1997. Décision. Autorisation.

Madame Constance MOLLAT, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La loi n° 90-1067 du 28 Novembre 1990 relative à la Fonction Publique Territoriale fixe, dans son article 21, les modalités d'attribution des logements de fonction.

Cet article stipule que « les organes délibérants des Collectivités Territoriales et de leurs établissements publics fixent la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué, gratuitement ou moyennant une redevance, par la collectivité ou l'établissement public concerné, en raison notamment des contraintes liées à l'exercice de ces emplois. Les décisions individuelles sont prises en application de cette délibération par l'autorité territoriale ayant le pouvoir de nomination ».

Par délibération n° 97-146 du 24 mars 1997 et conformément à la loi, notre conseil a adopté la liste des emplois pour lesquels sont attribués des logements par nécessité absolue de service ou pour simple utilité de service.

Il convient de réviser cette liste comme suit :

Direction de l'Education et de la Famille :

Conciergeries :

q 1 logement attribué par nécessité absolue de service au titre du gardiennage du nouveau Groupe Scolaire suivant :

- **Groupe Scolaire Vaclav Havel, 4 rue Xavier ARSENE-HENRY – 33300 Bordeaux**

Aussi, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir accepter la modification de cette liste.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME MOLLAT. -

Il s'agit de réviser une liste de logements et d'y ajouter un logement pour le gardiennage du groupe scolaire Vaclav Havel.

Pas de problèmes ?

(Aucun)